

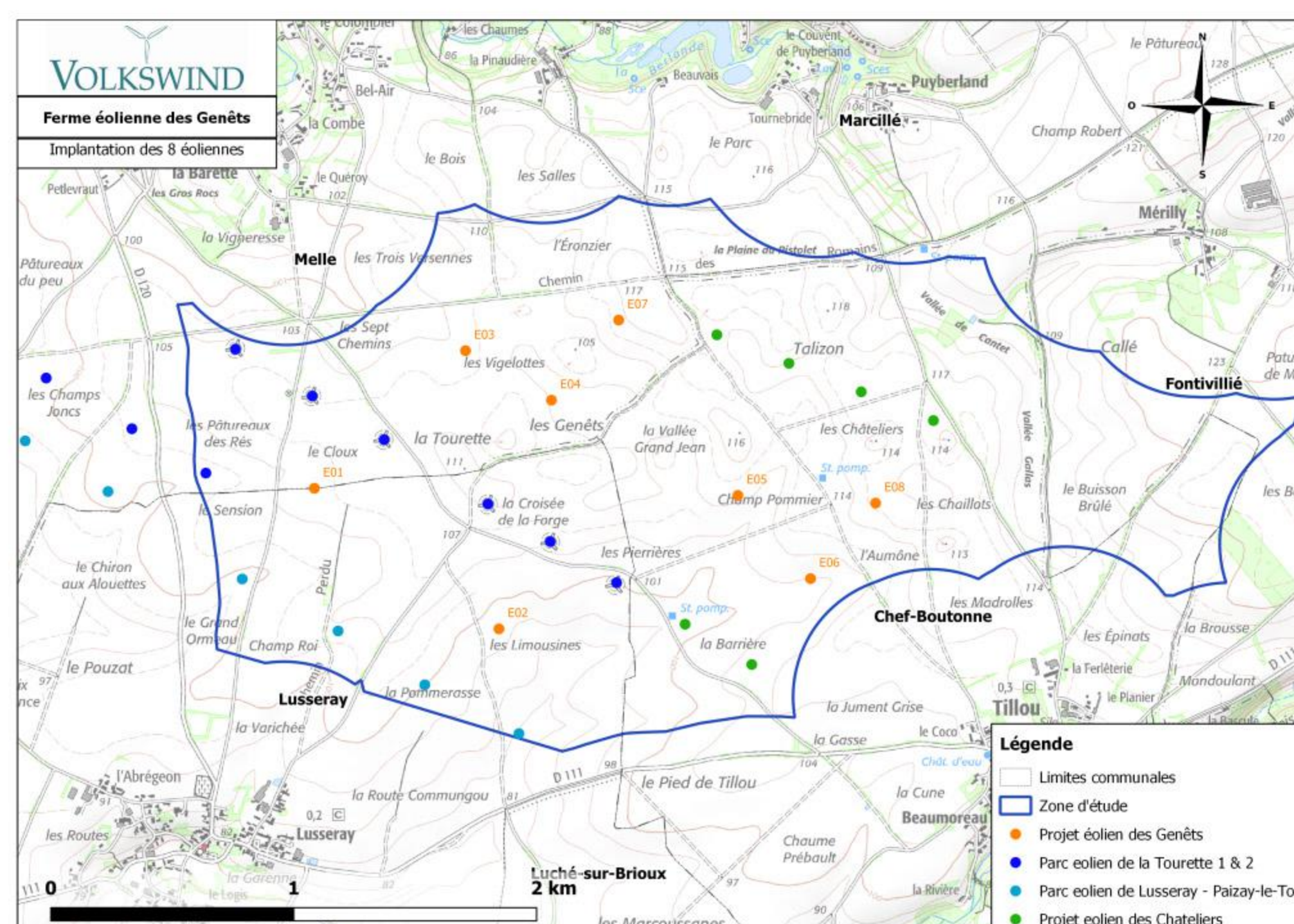




# Présentation du projet

## Le projet éolien

- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE)** de 2012.
- Respecte de nombreux points du Guide des bonnes pratiques de projets éoliens du Mellois en Poitou
- Se situe en extension géographique des parcs éoliens de Lusseray et de la Tourette, ainsi que du projet autorisé des Chateliers.
- permet un éloignement à **plus de 900 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est éloignée des zones de protection environnementales Natura2000 et ZNIEFF.



Pour un projet de 8 éoliennes de puissance 4,2 MW chacune, c'est

**17 000**

**Foyers alimentés sans émission polluante**

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2020

**315**

**Emplois créés**

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 95 en Deux-Sèvres pendant l'année de la construction.

Puis environ 6 emplois ETP sur le département durant la phase d'exploitation.

Source : Outil TETE (ADEME)

**35 500 T**

**Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées**

chaque année (473g/KWh) soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 15 000 voitures neuves

Source : INSEE

**6 600 000 €**

**Pour les entreprises locales**

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

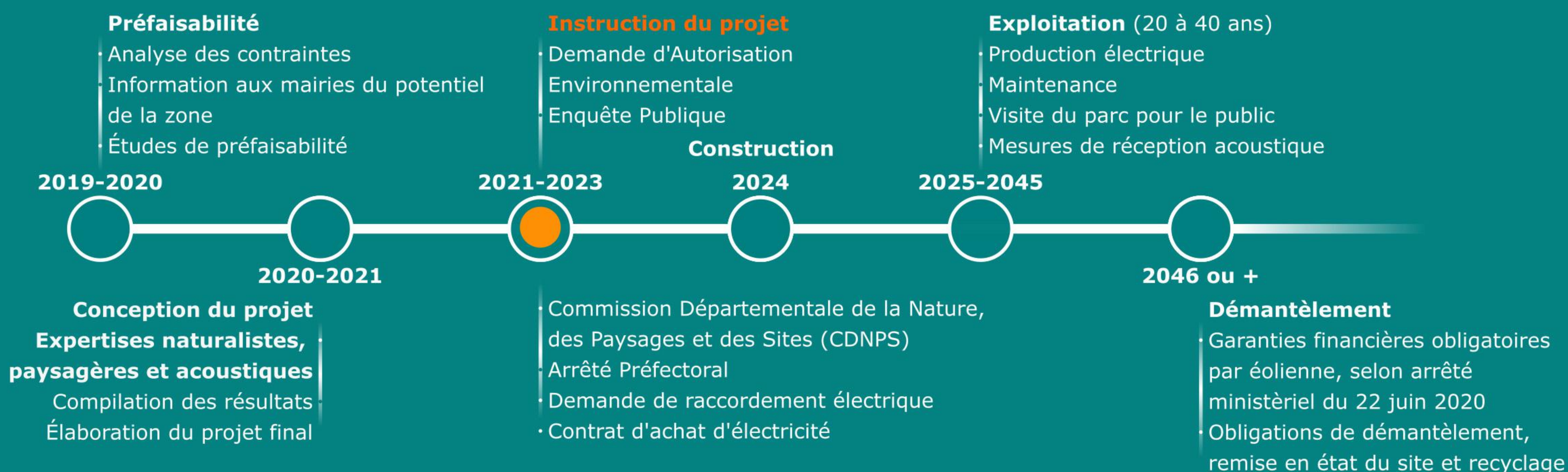
**504 000 €**

**de retombées fiscales**

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

## Les étapes du projet







## Environnementale



Le bureau d'études NCA Environnement a été missionné en 2019 pour la réalisation de l'expertise environnementale de la zone de projet, durant 1 an. Celle-ci est renforcée par les données des suivis écologiques des parcs construits.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales ayant permis de proposer un projet éolien cohérent et adapté à son environnement. Des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement sont proposées et permettent de garantir la meilleure intégration à l'environnement.

Comme pour les parcs construits, des suivis écologiques, notamment de l'avifaune et des chiroptères, seront réalisés conformément au protocole national en vigueur.



## Paysagère



Le cabinet d'études Laurent Couasnon a travaillé près d'un an à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

- ✦ Pour commencer, l'état initial vise identifier les caractéristiques du paysage dans les aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée et les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.
- ✦ S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation possible pour les éoliennes. Différents scénarios sont comparés, en prenant en compte la présence des autres parcs ou projets de l'aire d'étude, afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.
- ✦ Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de caractériser l'insertion paysagère du projet. Des mesures d'accompagnement au projet sont proposées au cas par cas, afin d'optimiser l'intégration paysagère du projet.
- ✦ A noter, la particularité du projet qui s'insère entre des lignes d'éoliennes existantes permet au projet de réduire au maximum les risques de saturation.



## Acoustique



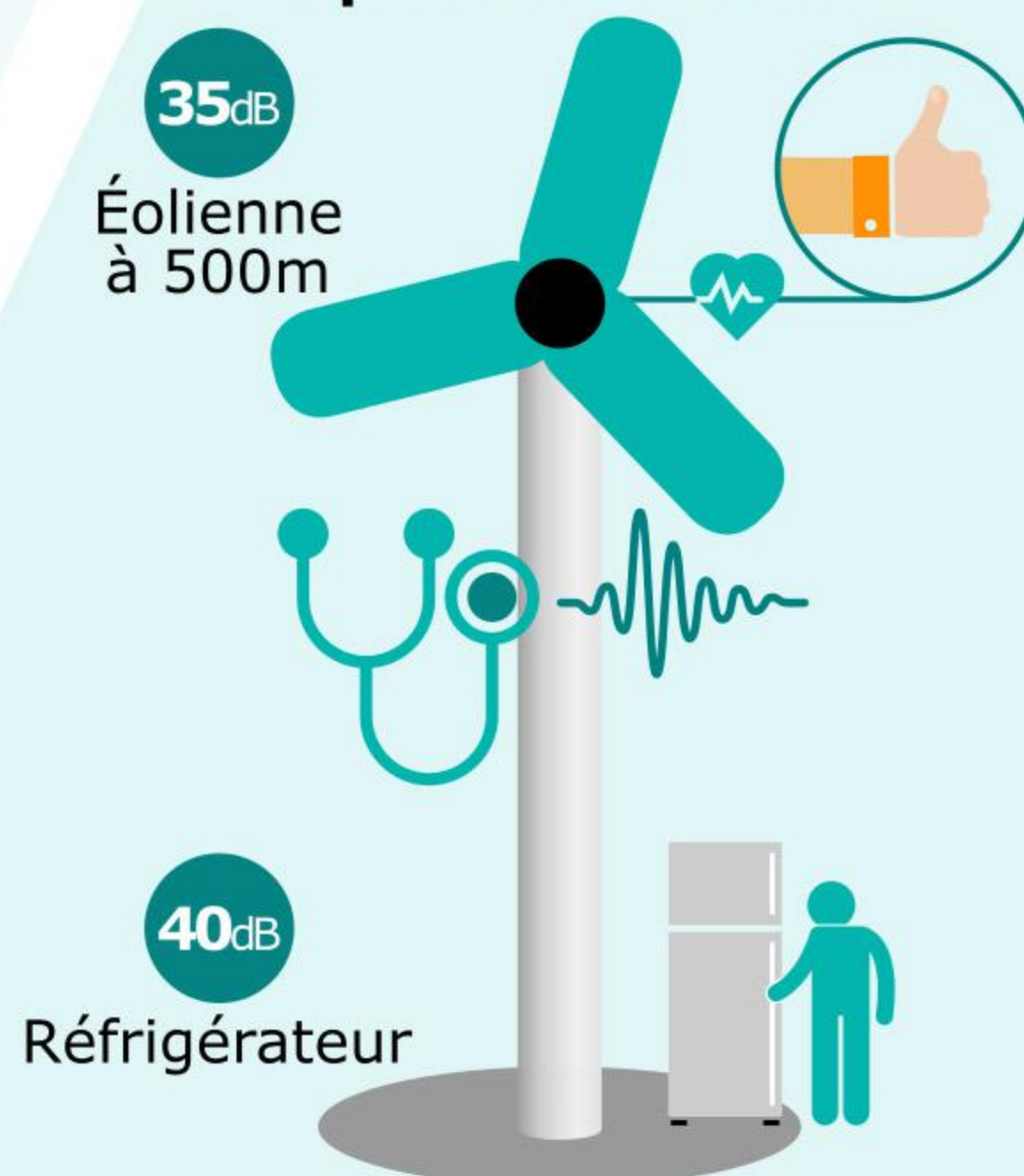
Le cabinet EREA Ingénierie a réalisé l'étude acoustique. Pour cela, un expert est venu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes du projet, afin de déterminer l'état sonore initial, avant l'implantation des éoliennes.

Ensuite il a modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne du projet afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).  
*\*si le bruit ambiant est supérieur à 35 dB.*

Des mesures d'optimisation par bridage acoustique sont proposées et seront mis en place, pour garantir le respect de ces valeurs réglementaires.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages supplémentaires seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

### L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

### Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

### Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



## Quelles sont les principales mesures d'accompagnement et de suivi ?

- ✦ Campagne de réception acoustique pour s'assurer du respect de la réglementation et éviter les nuisances sonores
- ✦ Balisage lumineux nocturne réduit : utilisation des feux à faisceaux modifiés pour un balisage nocturne dirigé principalement vers le ciel !
- ✦ Valorisation de la biodiversité par la création/gestion de parcelles en jachères, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels
- ✦ Suivis réglementaires sur les oiseaux et les chauves-souris renforcés, au-delà de la réglementation pour une efficacité optimale
- ✦ Proposition de 2 mesures de plantation de haies pour filtrer/masquer les vues sur le futur parc éolien des Genêts :
  - plantation de haies avec des arbres de haut jet auprès des lieux de vies ayant les vues les plus importantes sur les éoliennes du projet
  - plantation de haies champêtres auprès des lieux de vie ayant des vues ouvertes qualifiées de moyenne à forte.



# L'énergie éolienne

## CO<sub>2</sub> Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchets ni pollutions.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub>** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.



## Engagements politiques

En **France**, l'objectif est d'installer 24 100 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 30 septembre 2021, seuls 18 487 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 30 septembre 2021, seuls 1 301 MW ont été installés :



## Energies et Territoires

### Un projet éolien qui répond considérablement aux objectifs du SRADDET :

En prenant en compte les 1331 MW installés fin 2021, les objectifs fixés par le SRADDET en 2030 impliquent un rythme de développement d'environ 316,9 MW/an pour la région Nouvelle Aquitaine. Avec une puissance de 33,6 MW, le projet des Genêts permettra de répondre à plus de 10% des objectifs annuels du SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Aussi, selon les scénarii édités par l'ADEME et RTE, l'énergie éolienne (terrestre et maritime) pourrait devenir la 1ère source d'énergie électrique en France d'ici 2050 !

### Un projet éolien qui respecte de nombreux points du guide des bonnes pratiques des projets éoliens du Mellois en Poitou :

- Projet situé en dehors des zones d'exclusion habitat définies par le guide, avec une distance entre les éoliennes et les habitations de plus de 900 m
- Zone de projet située en dehors des zones d'exclusion naturels définies par le guide (Natura 2000, ZNIEFF, ...)
- Projet éolien des Genêts déjà pris en compte pour l'élaboration du guide
- Ouverture possible du capital de la société aux collectivités, ainsi que l'ouverture à un financement participatif citoyen !



 **Site web** | retrouvez toutes les informations du projet sur [www.parc-eolien-genets.fr](http://www.parc-eolien-genets.fr)

### Vos contacts privilégiés

**Thomas AUZEMERY**  
Chargé de développement  
07.68.42.25.20

**Charlotte NICOLAS**  
Chef de projets  
05.55.48.38.97

  
**VOLKSWIND**  
Production d'électricité éolienne

**Volkswind France**  
Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
Téléphone : 05.55.48.38.97